



Problème pour les vacances chez le père de ma fille

Par **linette**, le **24/07/2009** à **16:47**

Bonjour,

je me permets de vous contacter j'ai besoins de réponse urgente concernant les vacances de ma fille. Après être passé devant le JAF nous avons reçu le jugement début février 2009, il stipulé le partage des vacances scolaires (sachant que son père habite dans la nord) année pair 1er moitié et année impair 2ème moitié, une pension alimentaire de 150 euros et ayant la garde de ma fille je suis en charge de payer les frais de transport pour les vacances chez son père. Seulement voilà en ce qui concerne les vacances de cette été il était donc prévu qu'il l'ai au mois d'août. J'ai prévu les billets à l'avance et j'ai informé son père des dates le 19.06.09. Pour envoyer ma fille de 4 ans chez son père j'utilise le service JVS de la sncf qui organise le voyage des enfants avec des accompagnateurs, seulement les dates sont prédéfinis on peut plus ou moins choisir mais certaines dates reste indisponible à moins de faire le même service mais sur-mesure ce qui coute extrêmement cher plus du double que je paye actuellement (sachant que je suis au chômage). enfin le problème c'est qu'il a deux semaines son père m'informe qu'il l'a prendra du 1er au 31 août et c'est tout. nous sommes pas en bon terme et on se parle que par courrier. mon problème ce que je ne peux pas changer les dates de ses billets et de toute façon les dates qu'il souhaite ne sont pas disponibles... moi j'ai des billets qui sont le 30.08.09 et le retour le 29.08.09. Pour l'arranger j'ai des amis (dans le nord) qui nous connaisse tous dont leur fils et ami avec ma fille qui peuvent l'accueillir du 30.08.09 au 31.08.09 pour qu'il puisse prendre sa fille chez eux le 1er. mais il dit que je n'ai pas le droit de faire ça.... et je voudrais savoir comment faire pour cette histoire de date si je peux lui dire de payer la billets de retour si il veut me la rendre le 31.08.09... et mes amies peuvent t'il accueillir ma fille chez eux... merci de bien vouloir me répondre

Par **Marion2**, le **24/07/2009** à **17:00**

Bonjour,

Bien sûr que vos amis peuvent accueillir votre fille chez eux.

Cordialement.